
**COMPTE RENDU de la séance
du Conseil municipal du 24 février 2022**

Nombre d'élus : 19

Michel
AYMARD †

En exercice: 18

Présents : 13

Votants: 15

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre février l'assemblée du Conseil municipal régulièrement convoquée le 24 février 2022, s'est réunie sous la présidence de Marie-Cécile JOUVE, 1ère adjointe au Maire Vallées d'Antraigues-Asperjoc

Sont présents: Alain CHIRAUSSSEL, Christophe CHIROSSEL, Agnès DELHAYE, Raymonde DUPLAN, Christian FAURE, Marie-Cécile JOUVE, Françoise DEGOMBERT, Philippe MAUMY, Laurent MUSSA PERETTO, Martine RIBEIRO, Laurence SAUTEL AYMARD, Rémi TESTON, Claire TOMADA

Représentés: Gilles DOZ par Marie-Cécile JOUVE, Michèle RAYMOND par Raymonde DUPLAN

Excuses: James TONOLI

Absents: Brigitte BARATIER, Isabelle FRAU

Secrétaire de séance: Claire TOMADA

En ouverture de séance, Marie Cécile Jouve fait l'appel, constate que le quorum est atteint, et propose au vote le précédent compte -rendu du Conseil municipal du 21 décembre 2021 : **voté à l'unanimité.**

Ordre du jour :

- I) Plans de financement des dossiers : Thieure/ La Bareyre/ Toilettes publiques des Allevards
- II) Vente de l'appartement de Chastagnier
- III) Analyses des offres de travaux de dévégétalisation de falaise – éboulis route de Gamont
- IV) Présentation du site internet
- V) Questions diverses

I) 3 Plans de financement DETR: Thieure/ La Bareyre et les Toilettes publiques aux Allevards

Les Communes nouvelles sont prioritaires en matière de DETR.

L'arrêté du 17 décembre 2021 du Préfet de l'Ardèche présente les modalités 2022 de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) – Exercice 2022.

Pour 2022, la DETR et la DSIL seront respectivement maintenues à 1 046 M€ et 907 M€ (soit 570 M€ de DSIL Classique abondée de 337 M€ des ex-DSIL Exceptionnelle & Rénovation Thermique) en autorisations d'engagement au Projet de Loi de Finances 2022. En 2021, le Département de l'Ardèche a bénéficié de 26,1 M€, dont 12,7 M€ en DETR et 13,4 M€ en DSIL.

Les règles applicables sont les suivantes : le financement par l'Etat peut bénéficier d'un taux d'intervention compris entre 20 et 40% et le montant de subvention ne peut être inférieur à 5 000€.

Les dossiers ont été déposés dans le délai imparti et présentent : un descriptif détaillé de chaque projet, la délibération du Conseil municipal, la cartographie, l'aire de la surface, un programme détaillé des travaux, des devis détaillés ainsi que le *plan de financement prévisionnel DETR* adopté en Conseil municipal.

La présente séance du Conseil municipal de Vallées-d'Antraigues-Asperjoc a pour objectif d'adopter **3 Plans de financements prévisionnels de la DETR** :

1. Rénovation de la calade à Thieure – DE_2022_001. : Mise en valeur du hameau de Thieure

Le financement demandé porte sur la calade, pour laquelle un devis de **35 000€ HT** a été remis **par la société TP 2000**

Le plan de financement proposé est le suivant :

- L'État via la DETR (40%) : **14 000€**
- Fonds de concours de la Communauté de communes (CCBA) : **14 000€**
- Part communale (20%) : **7 000€**

En fonction de la réponse de l'Etat, le Conseil municipal pourra adopter ultérieurement un plan de financement rectificatif consistant à majorer la contribution du Fonds de concours de la CCBA ou à solliciter le Conseil Départemental.

En outre, les tranches ultérieures adoptées au Conseil municipal du 15 juin 2021, feront l'objet de nouvelles demandes de subvention en 2022 et/ou 2023 par : l'Etat, le Conseil Départemental, le Parc Naturel Régional, la Communauté de communes, ...

Pour information:

- *Le PNR adoptera son budget 2022, au mois de mars. Les prochaines étapes de rénovation du hameau de Thieure pourraient notamment bénéficier du dispositif « Pierre sèche et Randonnée. »*

Projet adopté à l'unanimité. Les membres du Conseil municipal mandatent le Maire pour toutes démarches inhérentes au projet.

2. La Bareyre : rénovation du bâtiment communal : DE 2022 003

Le financement demandé porte sur des travaux d'un montant de **28 789,22€**, devis remis par **Daniel BADETTI(Aizac), TDM Façades et CP Elec** et qui concernent les éléments suivants:

- Façade : **2 736€**
- Toiture : **13 251,68€**
- Rénovation hangar communal : **7 871,54€**
- Electricité : **4 930€**

Le plan de financement proposé est le suivant :

- DETR (40%) : **11 515,69€**
- Conseil Départemental ou Communauté de communes CCBA (40%) : **11 515,69€**
- Part communale (20%) : **5 757,84€**

De la même manière que précédemment, le Conseil municipal pourra adopter ultérieurement un plan de financement rectificatif consistant à solliciter une contribution du Fonds de concours de la CCBA, en lieu et place du Conseil Départemental, en fonction du montant attribué par l'Etat et de l'adoption des nouveaux règlements du Conseil Départemental.

Le projet de rénovation du bâtiment de la Bareyre s'inscrit dans le cadre de l'installation d'une activité de castanéiculture. Les modalités de mise à disposition seront définies dans un bail.

Projet adopté à l'unanimité. Les membres du Conseil municipal mandatent le Maire pour toutes démarches inhérentes au projet.

3. Toilettes publiques- Antraigues - Parking des Allewards : Nécessité de WC publics auto nettoyantes et accessibles aux personnes avec handicap - DE 2022 004

Le financement demandé porte sur des travaux d'un montant de **23 750€**, devis remis **par Mobilier Urbain Beaujolais**

Le plan de financement proposé est le suivant :

- DETR (31%) : **7362,50€**
- Conseil Département (49%) : **11 637,50€**
- Part communale (20%) : **4 750€**

La demande de DETR, soit 7 362,50€ porte spécifiquement sur le volet *cabine* du projet. Ce même volet bénéficie, par ailleurs, d'un financement acquis du Conseil Départemental de l'Ardèche d'un montant de 11 637,50€.

Un autre volet pour lequel un financement n'est pas demandé comprend l'ensemble Génie civil, plomberie, électricité qui vont être réalisés en régie.

Pour information:

Le Conseil Départemental de l'Ardèche procède à une modification de ses règlements. Un courrier va être envoyé par le Maire au Président du Conseil Départemental pour prendre rang en vue du futur dispositif **Villages de caractère**, du futur dispositif **Fonds de solidarité** et du remplaçant de *Pass Territoires*.

Projet adopté à l'unanimité. Les membres du Conseil municipal mandatent le Maire pour toutes démarches inhérentes au projet.

II) VENTE de l'appartement situé « au Chastagnier »- Pont de l'Huile :

DE 2022-002

Par délibération du 9 octobre 2020, la commune a décidé de mettre en vente l'appartement de Chastagnier – quartier : le Pont de l'Huile.

Mise à prix : 60 000 € (55 000 € et 5000€ de commission d'agence)

Il est proposé au conseil municipal l'offre de M Christian ALLAMANNO à **55 000€** (50 000€ net commune + 5000€ de commission d'agence)

Paiement 100% comptant.

Condition suspensive: raccordement à l'assainissement collectif avant la vente.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve par:

- **12 voix POUR** et
- **3 ABSTENTIONS** : Claire Tomada- Raymonde Duplan- Michèle Raymond

la proposition à 55 000€ de M. ALLAMANNO et mandate le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

Discussion : Claire Tomada précise qu'elle s'abstient parce qu'il manque le montant des travaux que la commune doit effectuer pour la mise à l'égout- somme qui sera à déduire de l'encaissement des 50 000€ de la vente – Alain Chiraussel précise que ceux-ci seront faits en Régie donc au moindre coût-

III) Analyses des offres de travaux suite à l'éboulement route de Gamont

– DE 2022 005

Trois entreprises ont été consultés pour les travaux de dé-végétalisation et de stabilisation de la falaise. Toutes trois ont été jugées compétentes. Un seul critère retenu : **le prix**.

Les 3 entreprises ont répondu, les offres de prix ont été dépouillées en commission d'Appels d'Offre le 24 février à 14h30 :

- L'entreprise TETRA : 37 386.00€ HT - 44 863.20€ TTC (Jura)
- L'entreprise HYDROKARST : 30 993.00 € HT - **37 191.60 € HT** (St Etienne de Fontbellon)
- L'entreprise OUEST ACRO : 39 136.00€ HT - 46 963.20€ HT (Savoie)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le choix d'HYDROKAST à l'unanimité et mandate le Maire pour avertir les différentes entreprises du choix du conseil municipal et à effectuer toutes les démarches inhérentes au projet.

IV) Présentation du nouveau site internet :

La commission municipale qui a travaillé sur l'élaboration du nouveau site a mandaté Rémi Teston et Philippe Maumy pour présenter aux conseillers municipaux réunis et au public présent, les caractéristiques innovantes et l'ensemble des informations qu'ils trouveront sur le site.

Présentation très appréciée. Encore un peu de travail pour le perfectionner et y rentrer un maximum d'informations pour enfin le rendre disponible à la population très prochainement: locale, nationale, voire européenne car notre site est très visité. La population sera informée lors de sa mise en route. Formation prochaine de plusieurs intervenants locaux (élus-administratifs) pour mettre à jour le site.

V) Questions diverses : la parole est donnée aux élus pour des informations complémentaires et à la salle:

- Agnès Delhaye, Conseillère municipale déléguée à la Culture rappelle que la page « Facebook » existe au nom de « Vallées d'Antraigues-Asperjoc » – site mairie - ouvert et dédié à toutes les associations locales mais pas que ...
Agnès souhaite que les associations lui soumettent les informations qu'elles souhaitent partager sur le site concernant leurs activités et leurs projets. Celui-ci est très régulièrement vu par de nombreux internautes soucieux de se tenir informés des manifestations culturelles... Elle invite donc les associations à se saisir de cet outil d'information et la population à le consulter.
- Eclairage du village d'Antraigues : Alain Chiraussel en charge du dossier a contacté le SDE – une première commande sera effectuée début Mars – l'ensemble des luminaires défectueux devraient être changés d'ici fin Juin.
- Coffret électrique défectueux sur la place de la Résistance : Alain Chiraussel et Raymonde Duplan, *nos deux Maires délégués*, donnent rendez-vous aux associations qui ont soulevé le problème pour voir avec eux et le SDI le meilleur emplacement à choisir – ce branchement sert essentiellement aux stands des associations installés pour les fêtes tout au long de l'année. *A suivre ...*

Plus de questions ? L'ordre du jour est épuisé ... La séance est levée.